

COMMUNE DE TREMARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Affiché le 12/04/2023

ID : 022-212203657-20230206-2023_02_06_ANN-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	09

Séance du 06 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREMARGAT, régulièrement convoqué par le Maire en date du 24 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Madame Nadège VERNEUIL, 1^{ère} adjointe au Maire.

Présents : Mme Nadège VERNEUIL, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Agnès CASSIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. Antoine MARIN.

Absents excusés : Mme Aurélie GESTIN (pouvoir à Mme Nadine HAMON), M. Mathieu CASTREC, M. François JÉGOU (pouvoir à M. François SALLIOU).

Absent :

Secrétaire de séance : Audrey COUTÉ

Délibération n° 2023-02-06 – ANNULE ET REMPLACE
Budget principal – compte administratif 2022

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 du budget principal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	158 272,25 €
Recettes :	210 204,32 €
Résultat brut 2022 :	51 932,07 €
Résultat 2021 reporté :	36 016,09 €
Résultat net 2022 :	87 948,16 €

Investissement :

Dépenses :	53 910,14 €
Recettes :	11 931,06 €
Déficit de clôture	-41 979,08 €
Résultat 2021 reporté :	185 212,16 €
Résultat net 2022 :	143 233,08 €

Monsieur le Maire se retire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 8 pour, 1 abstention,

- Approuve le compte administratif 2022 du budget principal.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 11 AVR. 2023

La secrétaire de séance
Audrey COUTÉ
Conseillère Municipale

La Présidente,
Nadège VERNEUIL

